



GYMNASSE
DE
LA
CITÉ
LAUSANNE

Place de la Cathédrale 1
1014 Lausanne

A l'attention de Mesdames
et Messieurs les enseignant.e.s
du Gymnase de La Cité

Lausanne, le 17 août 2020

MiV/pem

Plan de protection, COVID 19, Année scolaire 2020-21 : des mesures sanitaires au service de l'Ecole

Madame, Monsieur,

Chaque rentrée scolaire a ses spécificités et ses enjeux, et celle qui s'ouvre devant nous est particulière à plus d'un titre. Après cinq mois, l'ensemble du Secondaire 2 de notre canton retrouve un enseignement en présentiel, par classe entière.

Le concept de protection élaboré pour le Gymnase de La Cité consiste en une mise en œuvre de la décision 174 de Mme C. Amarelle, cheffe du Département Formation, Jeunesse et Culture que vous avez reçu récemment.

MESURES SANITAIRES

Les gestes barrières que nous avons découverts et acquis depuis le 13 mars continuent à nous accompagner et doivent devenir des évidences : le nettoyage régulier des mains (savon ou gel), le nettoyage systématique du matériel partagé, la distanciation spatiale de 1.5 m entre nous.

Le port du masque

En ce mois d'août, un nouvel accessoire fondamental entre dans l'espace scolaire : le masque dont le port est obligatoire en tout temps, dans les bâtiments scolaires et leurs alentours. Si son usage n'est a priori pas agréable et complexifie les interactions, c'est en tant qu'accessoire sanitaire que nous devons l'accepter. Il a pour fonction non pas d'être une entrave mais doit très rapidement se transformer en allié. En conséquence, l'usage du masque chirurgical sera privilégié afin de participer à une protection optimale.

Chaque élève recevra, le matin du 24 août une enveloppe avec 20 masques à disposition pour les 2 premières semaines. Passée cette date, il lui incombera d'avoir chaque jour avec lui 2 masques en bon état. Comme communiqué récemment, les maîtres peuvent venir chercher une boîte de masques à leur attention qui sera renouvelée, selon votre emploi du temps.

Aucun accès au bâtiment n'est autorisé sans le port du masque. Ce n'est que par son utilisation systématique et rigoureuse que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés : assurer un enseignement présentiel pour toutes et tous, tout au long de l'ensemble des semaines de cette année scolaire.

Nous vous prions de bien vouloir expliquer aux élèves l'importance de cette mesure et surtout vous assurer qu'elle est bien appliquée. Nous reprendrons en Conférence des maîtres quelques aspects liés à cette contrainte afin que nous ayons, dans la mesure du possible, la plus grande cohésion interne dans son application.

Nettoyage et désinfection des mains

Parallèlement au lavage régulier et systématique des mains avec de l'eau et du savon, des solutions désinfectantes pour les mains sont placées à différents endroits des bâtiments:

Bâtiment principal de l'Ancienne Académie

- A chaque entrée (intérieur)
- A chaque étage
- Au secrétariat
- A l'entrée de la bibliothèque
- A côté de l'appareil photocopieur (bibliothèque)
- A l'entrée de la cafétéria

Bâtiments de La Mercerie et de la Cure et de l'Église de la Mercerie

- A l'entrée des deux bâtiments
- A côté des appareils photocopieurs

Différents points de solutions désinfectantes seront également mis à disposition devant les salles de classes pour pallier l'absence de lavabos dans les salles de classes.

Circulation au sein du bâtiment et accès aux salles de classe

Afin de circuler de façon la plus fluide possible, l'accès aux différents bâtiments se fait de la façon suivante :

- **Ancienne Académie** : Les élèves privilégient l'entrée du bâtiment la plus proche de la salle dans laquelle ils se rendent.

Entrée Pl. Cathédrale 1	Porte cafétéria digicode	Porte Auditoire Histoire de l'Art	Porte Loge des concierges
Salle de géographie	Cafétéria	Salles AA 11-14	Salle AA 25-27
Salle d'histoire	Bibliothèque	Salles AA 21-24	Salle AA 35-39
Bureau comptabilité / RH	Salle des maîtres	Salles AA 31-34	Salle AA 40
Secrétariat	Salle AA 20		Bureau des concierges
Bureau V. Mariani, directrice	Bureau Y. Béréty, doyen		Bureau A. Lorne, doyenne
	Salle langues anciennes		Bureau files français et allemand
	Salle n° 30b, 30c		Bureau files économie et mathématiques
			Salles AA 15-17
			Salles d'informatique AA 18-19
			Bureau J.-E. Bovard, doyen
			Bureau d'informatique - M. Weber

- **Bâtiment de la Mercerie** : Entrée porte principale / Sortie : porte latérale.
- **Église** : Entrée : sur la rampe du parking / Sortie : rue de la Mercerie.

En cas d'évacuation, les utilisateurs respectent la signalétique d'urgence.

Salles de classe

Aucune salle de classe n'étant équipée d'un lavabo, les élèves privilégieront, avant les cours et pendant les pauses, de se laver régulièrement et rigoureusement les mains aux toilettes. Des gels désinfectants sont également à disposition dans les salles de classes.

Celles-ci sont laissées ouvertes sur l'ensemble de la journée. Durant les pauses, les élèves peuvent y rester pour y travailler ou y pique-niquer. Dans ce cas, la distanciation spatiale est respectée.

Matériel individuel et matériel partagé

Au terme de chaque période d'enseignement, chaque élève nettoie sa place de travail et le matériel commun utilisé par lui-même sous la supervision de l'enseignant. Ce dernier prend en charge le nettoyage du pupitre et de l'ordinateur s'il a été utilisé.

Les élèves privilégieront leur matériel personnel et éviteront de partager du matériel scolaire, sauf si c'est à la demande de l'enseignant.

Le nettoyage du matériel se réalisera selon des consignes affichées dans chaque salle de classe. Le matériel nécessaire à cette fin est mis à disposition. Il se réalise sous la supervision de l'enseignant

Personnes vulnérables

La notion de personnes vulnérables doit également nous rendre attentifs au respect des gestes barrières afin de ne pas précariser la situation de ceux qui pourraient être mis en danger par une exposition au virus. Pour ce faire, nous remercions chacune et chacun d'être attentifs à son propre comportement et surtout de participer à diffuser les bonnes pratiques.

Situations à risque

En cas de symptômes (cf. <https://www.vd.ch/coronavirus>), il est impératif de suivre les mesures explicitées dans la décision 174, en évitant d'utiliser les transports publics pour rentrer à son domicile. Le résultat du test effectué est traité par le médecin cantonal en vue d'une enquête de proximité menée par les personnes désignées par ce dernier. La direction y donne suite selon les consignes transmises.

Le détail de la mise en œuvre des mesures de quarantaine et leurs conséquences seront explicitées en Conférence des maîtres du 25 août afin que vous connaissiez rapidement les éventuels impacts sur l'enseignement.

ENSEIGNEMENT

Les activités pédagogiques qui se déroulent prennent en considération les contraintes explicitées dans les décisions de la Cheffe de département, notamment en lien avec l'usage de matériel partagé et les activités qui ne sont pas considérées comme adaptées à l'actuelle situation sanitaire. La mise en œuvre relève de la responsabilité des enseignant.e.s.

A ce jour, les disciplines qui étaient soumises à des contraintes d'organisation au mois de juin sont encore en cours d'analyse. Les files d'art visuel, de musique et de sport seront tenues au courant dès que les décisions nous auront été communiquées.

Mesures de soutien pour les élèves en décrochage

Au mois de juin, de nombreux constats de décrochage ont été faits pour certains élèves, groupes ou classes, voire éventuellement des volées entières. Des cours de soutien pourront être proposés mais il

importe dans le 1^{er} mois de cours de soutenir les élèves dans leurs apprentissages avant de déployer des mesures individuelles ou collectives. Nous savons que beaucoup d'entre vous sont préoccupés par les constats de décrochage que vous aviez faits au mois de juin, et il importera de trouver rapidement une certaine cohérence dans le développement de ces mesures qui seraient à mettre en place, aussi bien dans leur volume que dans leur éventuelle succession. Ce point sera également développé en conférence des maîtres.

Evaluation

Depuis le 13 mars, les élèves ont été confrontés exclusivement à de l'évaluation formative. Il importe que l'évaluation sommative soit à nouveau pratiquée mais nous vous remercions de laisser aux élèves un certain temps de transition, notamment pour les élèves de 1^e année qui découvrent le fonctionnement du gymnase et qui, peut-être, au vu des circonstances, sont particulièrement inquiets. Il s'agit d'envisager cette reprise avec calme et laisser à chacune le temps de prendre ses marques.

FREQUENTATION DES LOCAUX

Direction et administration

L'accès au bureau de la soussignée se fait par la porte qui donne sur le couloir afin de limiter le présentiel dans le secrétariat.

L'accès aux bureaux des doyen.ne.s se fait comme à l'accoutumée.

Dans la mesure du possible, on privilégiera les contacts par téléphone ou par courriel.

Les élèves qui ont besoin de renseignements se rendent individuellement au secrétariat. La distanciation spatiale y est appliquée.

Bibliothèque

La salle de travail est prévue pour étudier en privilégiant ses propres ouvrages et documents.

Afin de permettre une éventuelle recherche de traçabilité, les lecteurs qui fréquentent la salle de travail indiquent leur présence (heure d'arrivée et heure de départ) sur une liste au bureau du prêt ou à l'entrée de la bibliothèque.

Le retrait de documents commandés soit sur le catalogue, soit par e-mail ou par téléphone se fait au bureau du prêt en respectant les distances spatiales.

L'accès aux livres en libre accès est à nouveau autorisé. Dans ce cas, le lecteur aura pris soin de se désinfecter les mains avant d'accéder au libre accès.

La lecture des journaux et magazines est autorisée, après désinfection des mains.

Il n'est pas autorisé de déplacer les chaises au sein de la bibliothèque.

Chaque lecteur est prié de nettoyer sa place lorsqu'il la quitte.

Photocopieurs

L'usage des photocopieurs est possible. Avant son utilisation, les élèves sont priés de se désinfecter les mains.

Cafétéria

La distanciation spatiale s'applique également dans cet espace. Dans la mesure où la traçabilité ne peut y être garantie, il n'est pas autorisé d'y prendre ses repas. Ce lieu devient une salle de travail. Le port du masque est donc obligatoire.

L'espace du jardin devant la cafétéria et la terrasse de la Mercerie sont accessibles et peuvent être utilisés pour les repas. Dans ce cas, la distanciation spatiale doit être respectée.

Les fours à micro-ondes et les automates à boissons ne sont pas accessibles.

Espaces extérieurs

Les élèves peuvent se retrouver par petits groupes dans les cours des différents bâtiments en respectant le port du masque, sauf pour les moments où ils se restaurent. Dans ce cas, la distanciation spatiale de 1.5 m s'applique.

Il n'y a pas de signalétique spécifique entre les différents bâtiments puisque nous sommes sur la voie publique. Là aussi, la distance spatiale des 1.5 m. entre chaque personne est appliquée et bien évidemment respectée, en cas d'absence éventuelle du port du masque.

Nous vous remercions de la lecture attentive de l'ensemble de ce document, plus encore de l'attention avec laquelle vous participerez de façon active à sa mise en oeuvre, dès le 24 août et expliquerez aux élèves les enjeux de la formation gymnasiale, certes dans une situation sanitaire particulière, mais qui ne doit en aucun cas précariser la qualité des apprentissages et réflexions.

En me réjouissant de vous retrouver pour nous engager dans cette année scolaire que nous allons construire ensemble afin qu'elle puisse se dérouler sans encombre et nous amener moult satisfactions intellectuelles, pédagogiques et relationnelles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Véronique Mariani, directrice